



UPAP/CA/XLII/2024-Doc. N°05
Original : anglais

**RAPPORT DE LA 42^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UPAP
11-12 JUIN 2024, ARUSHA, TANZANIE**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DE L'UNION
PANAFRICAINNE DES POSTES
2023-2024**

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES 2023/2024

1. PREAMBULE

1.1 Conformément à l'article 9, paragraphe 17 des Actes de l'UPAP de l'Union, le Secrétaire général est tenu de présenter au Conseil d'administration (CA) un rapport annuel sur les activités du Secrétariat général entre les deux (2) sessions du Conseil. Ce rapport couvrira les activités entreprises au cours de la période 2023/2024.

1.2 Les activités du Secrétariat général au cours de l'année écoulée ont été exécutées avec pour but de cadrer avec l'article 9 de la Convention de l'Union qui définit les objectifs de l'Union qui sont de :

- i. Promouvoir la coopération au développement entre les Etats membres dans le domaine des services postaux ;
- ii. Promouvoir et faciliter l'accès à des services postaux universels de qualité ;
- iii. Promouvoir et faciliter la réforme du secteur postal ;
- iv. Promouvoir et faciliter l'assistance technique dans le secteur postal ;
- v. Promouvoir et défendre les positions communes des Etats membres sur les questions postales ;
- vi. Promouvoir la recherche et le développement dans le secteur postal ;
- vii. Promouvoir les projets régionaux de développement du réseau postal africain ;
- viii. Promouvoir le développement de nouveaux produits et services postaux ;
- ix. Promouvoir le développement durable du secteur postal ;
- x. Promouvoir l'action positive dans le développement du secteur postal.

2. ENJEUX STRATEGIQUES

2.1 Tour de l'UPAP

La Tour de l'UPAP a été inaugurée le 2 septembre 2023 par le Président de la République de Tanzanie, S.E. Dr. Samia Suluhu Hassan pour signaler une étape importante dans l'histoire de l'Union. La Tour PAPI façonnera considérablement les activités de l'Union dans les années immédiates et futures. La Tour offre d'énormes opportunités de génération de revenus, des bureaux adéquats pour le Secrétariat général et un environnement de travail convivial. La Tour PAPI, projet phare de l'Union, est bien placée pour servir de Centre pour la stratégie postale africaine, un centre de recherche de pointe pour le secteur postal, une déclaration d'intention sans équivoque du secteur postal en tant que partenaire à vie pour Les citoyens africains et un outil

de développement pour les gouvernements africains. La tour est l'exemple même de la numérisation et de la modernisation de la poste africaine.

Le Secrétariat général poursuivra toutes les opportunités que la Tour présente pour l'Union.

2.2 Campagne d'adhésion à l'Union

Conformément au désir de l'Union de voir tous les membres de l'Union africaine devenir membres, le Secrétariat général est toujours saisi de la question de la campagne d'adhésion. Trois pays qui avaient manifesté leur intérêt à adhérer à l'Union panafricaine des postes n'ont pas pris les mesures nécessaires pour y adhérer.

2.2.1 Ile Maurice : Le ministère chargé de la Poste contacte occasionnellement le Secrétariat général pour lui demander telle ou telle information, mais reste ensuite silencieux. Malgré la rencontre avec les dirigeants du gouvernement, parmi lesquels le ministre, le premier ministre et le président du pays, qui ont tous manifesté leur intérêt pour l'adhésion à l'Union, rien de concret ne s'est concrétisé. La dernière action a été la fourniture des informations requises par le Secrétariat Général.

2.2.2 Rwanda : Les autorités ont exprimé la volonté de poursuivre le processus d'adhésion à l'Union. Les documents requis ont été envoyés et les informations partagées avec le pays. La dernière fois que le Secrétariat général de l'UPAP a entendu parler du processus d'adhésion à l'Union, c'est que le processus en est au stade du Cabinet. Mais plusieurs mois se sont écoulés sans aucun changement significatif dans cette position.

2.2.3 Soudan du Sud : Une note verbale a été envoyée à l'ambassade du Soudan du Sud après que Son Excellence l'ambassadeur du Soudan du Sud accrédité en République Unie de Tanzanie s'est engagé sur la question de l'adhésion à l'Union et a manifesté un intérêt considérable. Le Secrétariat général attend toujours une indication positive du pays à ce sujet.

Malgré le non-engagement des quatre pays ci-dessus à rejoindre l'Union, le Secrétariat général de l'UPAP continuera d'explorer les moyens d'obtenir un résultat positif sur cette question.

2.3 Non-paiement des cotisations statutaires

L'Union continue de subir un préjudice financier en raison du non-paiement des contributions obligatoires par certains Etats membres. Cela a pour effet de ralentir la mise en œuvre des activités approuvées de l'Union, dans la mesure où celles-ci ne peuvent être financées ni à temps, ni intégralement. Cette situation jette de sérieux doutes sur la capacité de l'Union à continuer de fonctionner, et encore moins à fonctionner de manière optimale, si elle n'est pas abordée avec tout le sérieux qu'elle mérite.

Le Secrétariat général a engagé les membres endettés à toutes les occasions disponibles, lors des réunions sous-régionales ainsi qu'en marge des réunions de l'UPU. Un programme de sensibilisation a été lancé et sera poursuivi au cours de l'année à venir, dans le cadre duquel les pays redevables à l'Union seront impliqués dans le cadre de réunions formelles en ligne.

2.4 Risques environnementaux

Au cours de la période sous revue, le secteur postal en Afrique a été affecté par un certain nombre de risques indiqués ci-après

2.4.1 Catastrophes naturelles :

Au cours de la période sous revue, les principaux tremblements de terre et inondations qui ont touché le Maroc et la Libye les 8 et 11 septembre 2023, respectivement, sont les suivants :

2.4.1.1 Au Royaume du Maroc, le tremblement de terre dévastateur s'est produit le 8 septembre 2023. Il a touché deux installations postales qui ont été détruites, tandis que quinze (15) autres propriétés ont subi des dommages mineurs. Malgré les dégâts considérables causés par le tremblement de terre, les services postaux et bancaires pouvaient encore exercer leurs activités. Quelques maisons d'employés des postes ont été détruites à cause de la tragédie et Post Maroc a étendu son aide aux personnes touchées par la catastrophe. Post Maroc a également fourni des camions pour distribuer l'aide humanitaire et construit des succursales mobiles pour offrir des services aux zones touchées. La situation des services postaux et financiers était donc sous contrôle pendant et après la catastrophe. Post-Maroc a pu fonctionner au sein de la zone malgré la situation difficile car la zone est montagneuse, ce qui rend difficile pour les gens de bénéficier des services offerts par la poste. Le Secrétariat général a facilité la convocation du groupe de travail sur la gestion des catastrophes et des risques pour apporter son soutien à l'opérateur désigné concerné.

2.4.1.2 Dans l'Etat de Libye, les conséquences d'inondations catastrophiques causées par les précipitations résultant d'une forte tempête (tempête Daniel) dans la ville de Shahhat, dans l'Etat de Libye, le 11 septembre 2023, ont fait environ 2 000 morts et des milliers d'autres personnes disparues. Aucun rapport n'a été publié sur les effets des inondations sur les services postaux.

3. GESTION FINANCIÈRE

3.1 Performance financière

La performance financière globale de l'Union pour les onze premiers mois de l'exercice 2023/2024 au 30 avril 2024 indique un excédent de fonctionnement intérimaire s'élevant à trois cent neuf mille neuf cent huit dollars américains (309 908 \$EU). L'Union devrait probablement terminer l'exercice financier avec un excédent soutenu

à la fois par les dons des partenaires et par la contribution obligatoire aux fonds propres de la Tour de l'UPAP, qui est reconnue comme un revenu supplémentaire pour l'Union. L'excédent intérimaire est supérieur aux deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (248 699 \$EU) réalisés au cours de la même période de l'exercice 2022/2023.

3.2 Sources de revenus pour l'Union.

3.3 Les revenus de l'Union proviennent des principales sources suivantes :

- i) Contributions statutaires versées par les Etats membres selon le barème des quotes-parts établi par la Conférence
- ii) Cotisations statutaires des membres associés
- iii) Contributions volontaires des Etats membres et membres associés
- iv) Dons d'Etats et d'organisations non membres
- v) Recettes provenant des produits et activités réalisés par l'Union
- vi) Revenus générés par les investissements approuvés par le Conseil
- vii) Pénalités/amendes imposées pour violation de la Convention
- viii) Revenus divers

3.4 Contributions statutaires reçues

3.4.1 21 des 45 Etats membres ont payé leurs contributions obligatoires s'élevant à 722 026,42 \$EU (51,9%) sur le montant facturé prévu de 1 390 690,77 \$EU, qui correspond aux revenus budgétisés des Etats membres pour l'exercice 2023/2024. Le même nombre d'Etats membres ont payé 785 887,38 \$EU (56,5%) l'année précédente.

3.4.2 Dix (10) Etats membres ont payé des arriérés de contributions au titre des années précédentes s'élevant à quatre cent quarante-trois mille trois cent soixante-quinze dollars américains et cinq centimes (443 375,05 \$EU) contre 412 136,37 (exercice 2022/2023).

3.4.3 La Poste des Etats-Unis a payé sa contribution annuelle statutaire en tant que membre associé le plus actif. Un nouveau membre associé – GovNet de l'Ouganda, a effectué un paiement partiel de sa contribution annuelle statutaire. AsaaseGPS du Ghana n'a pas payé sa contribution annuelle obligatoire au cours des cinq dernières années consécutives. Cette situation constitue une violation de l'article 21 du Règlement d'exécution de la Convention. La question a été signalée au Groupe de travail sur le recouvrement des contributions statutaires et les résultats de leurs délibérations et recommandations seront soumis par le Commission Finances et Administration au Conseil. Les Etats membres sont encouragés à rechercher et à recommander aux entreprises qui sont des parties prenantes du secteur postal d'adhérer en tant que membres associés de l'UPAP. Cela leur donnera l'opportunité de participer à nos activités et également de collaborer et d'harmoniser leurs points de vue avec notre organisation continentale forte de 45 membres sur des questions thématiques clés affectant le secteur postal mondial.

3.4.4 Le total des contributions statutaires reçues au cours de l'exercice 2023/2024 exercice s'élève à s'élève à 1 157 039 \$EU contre 1 290 864,49 \$EU en 2022/2023. Ce montant équivaut à 75.7% des

1 528 672 \$EU de contributions statutaires budgétisées pour l'exercice financier 2023/2024 contre 1 514 172 \$EU en 2022/2023.

- 3.4.5** Les revenus provenant d'autres sources de revenus tels que les dons/subventions, les revenus de dépôts à terme, les pénalités/amendes imposées pour violation de la Convention, les revenus de produits et services ainsi que les revenus divers se sont élevés à 217 922 \$EU. Ces sources ont généré soit 88.3% des 246 780 \$EU escomptés.
- 3.4.6** La contribution totale en espèces reçue à titre de contribution obligatoire en espèces au projet de Tour de l'UPAP s'élève à 449 999,93 \$EU. Les arriérés impayés à ce jour s'élèvent à 316 245,34 \$EU.
- 3.4.7** Le revenu total perçu jusque-là **au cours de l'exercice 2023/2024 est de 1 374 961 \$EU soit 77%** des 1 775 452 \$EU budgétisés pour l'année contre 1 279 920,55 \$EU soit 77 % des 1 664 850,00 \$EU budgétisés en 2022/2023.

3.5 Dépenses de l'Union

- 3.5.1** L'article 16 de la Convention stipule que les dépenses de l'Union porteront sur les éléments ci-après :
- i) les sessions de la Conférence et du Conseil ainsi que les réunions des commissions administratives et techniques ;
 - ii) le fonctionnement du Secrétariat général ;
 - iii) la mise en œuvre du programme d'activités de l'Union ;
 - iv) toute autre activité qui concourt à la réalisation des objectifs de l'Union et approuvée par la Conférence des plénipotentiaires et/ou le Conseil d'administration.
- 3.5.2** Le total des dépenses non auditées pour les onze premiers mois de l'exercice 2023/2024 s'élève à un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-quatre dollars américains (**1 298 534 \$EU**), soit 74 % représentant des crédits ouverts au titre de l'exercice, soit un million sept cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (**1 766 399 \$EU**), affectés à la même période de l'année précédente. Les dépenses ont été maintenues à ce niveau en raison de la non-réception des fonds budgétisés restants et de certains autres programmes physiques préplanifiés qui se sont déroulés en ligne.

4. EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES

4.1 ACTIVITES RELATIVES A LA REMUNERATION

4.1.1 Décisions connexes au PIP du Congrès extraordinaire de l'UPU tenu à Riyad

Lors du 4^{ème} Congrès extraordinaire, tenu à Riyad, en Arabie Saoudite, en octobre 2023, les Etats membres africains ont contribué au débat et aux décisions prises sur les propositions du Plan d'intégration des produits (PIP) soumises au Congrès.

À cet égard, le Congrès a approuvé plusieurs résolutions sur la révision du PIP. Les décisions concernent les sacs M, les envois recommandés, le service de livraison suivi et les envois recommandés.

4.1.2 Ateliers sur la rémunération

4.1.2.1 Atelier sur la rémunération PRIME

L'UPAP, en collaboration avec Egypt Post et International Post Corporation - PRIME, a organisé un atelier pour les régions africaine et arabe. L'atelier s'est tenu au Caire, en Egypte, du 29 au 30 janvier 2024. La participation virtuelle a été facilitée pour les participants qui ne pouvaient pas se rendre en Egypte.

L'atelier a enregistré la présence physique des Etats membres de l'UPAP suivants : le Botswana, l'Egypte, la Sierra Leone, le Soudan et le Zimbabwe. D'autres pays étaient présents en mode virtuel : Eswatini, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Nigeria, Ouganda et Tunisie.

L'objectif principal de l'atelier était de permettre aux participants de comprendre les accords PRIME et leurs avantages et d'encourager les Etats membres à rejoindre le système afin de garantir qu'ils génèrent des revenus supplémentaires pour leurs services de courrier.

4.1.2.2 Ateliers sur le système de comptabilité du courrier international

En collaboration avec l'UPAP et d'autres Unions restreintes en Afrique, l'UPU a organisé deux ateliers internationaux de comptabilité du courrier : du 5 au 7 mars 2024 au Caire, en Egypte, et du 30 avril au 2 mai 2024 à Cotonou, au Bénin, pour les pays anglophones et pays francophones respectivement. L'UPU a parrainé un participant de chaque opérateur désigné.

Les ateliers se sont concentrés sur la mise en œuvre pratique du système de comptabilité du courrier international conformément aux réglementations de l'UPU afin de garantir que les opérateurs désignés soient au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels pour protéger leurs revenus.

4.2 DIGITALISATION ET INNOVATION

4.2.1 Stratégie de transformation Numérique portée par l'UA

Le Secrétariat général a pris part à l'atelier sur la Stratégie de Transformation Numérique (STN) de l'UA organisé en septembre 2023 dont l'objectif principal est de parvenir à : « **Une société et une économie numérique intégrées et inclusives en Afrique d'ici à 2030** ».

L'objectif de l'atelier était de clarifier les rôles et responsabilités des Etats membres, des communautés économiques régionales (CER), des agences spécialisées de l'UA, des partenaires et du secteur privé et former les membres sur l'outil de gestion des données pour suivre la transformation numérique en Afrique.

4.2.2 Forum africain sur la gouvernance des données

Le Secrétariat général a également participé au premier forum africain sur la gouvernance des données autour des chapitres ci-après :

- i) approche africaine commune de la gouvernance des données
- ii) comment garantir un environnement de données sécurisé et équitable pour tous les Africains

- iii) contribution de l'Afrique au discours mondial sur la gouvernance des données
- iv) capacité de cybersécurité et partenariat pour la gouvernance des données en Afrique.

4.2.3 Etat de mise en œuvre de la digitalisation des services postaux en Afrique

- 4.2.3.1** L'une des principales activités mises en œuvre en matière de digitalisation est l'étude sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique. Un questionnaire sur l'état de mise en œuvre de la digitalisation des services postaux en Afrique, issu principalement des recommandations de l'étude, a été envoyé en mai 2023. En raison du faible taux de réponse, la circulaire a été rediffusée en 2024.
- 4.2.3.2** L'objectif du questionnaire était d'obtenir et de réunir des informations sur la digitalisation des services postaux en Afrique en vue d'en établir l'état des lieux dans les Etats membres et d'utiliser les informations obtenues comme base de référence pour les interventions. Le Secrétariat général a préparé un rapport de situation actualisé sur la base de trente-six (36) réponses reçues, représentant 80 % des Etats membres de l'UPAP, qui a été présenté à la Commission Exploitation et Technologies.
- 4.2.3.3** Une réunion conjointe du groupe de travail de l'UPAP composé du groupe de travail sur la chaîne logistique et du groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation, en collaboration avec le Comité consultatif (CC) de l'UPU, s'est tenue virtuellement sur l'initiative Zone de prospérité postale (PPZ) le 31 janvier 2024, en présence des membres de l'UPAP.
- 4.2.3.4** Le CC a présenté l'initiative de Zone de prospérité postale (PPZ), qui vise à aider les Etats membres de l'UPAP à augmenter les volumes dans la chaîne logistique postale tout en préservant leur identité dans le réseau de l'UPU en interconnectant les plateformes de commerce électronique et les marchés à l'aide des codes-barres standard S26 de l'UPU.
- 4.2.3.5** Le Maroc participe au projet pilote ZPP et il a été recommandé aux Etats membres de l'UPAP d'envisager d'adopter l'Initiative de Zone de prospérité postale pour augmenter leurs volumes d'affaires, en particulier pour le commerce électronique.

4.3 ACTIVITES PHILATELIQUES

Un certain nombre d'activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie de l'UPAP pour la période 2022-2025, comme indiqué ci-après :

4.3.1 2^{ème} Conférence Africaine de Philatélie

La 2^{ème} Conférence Africaine de Philatélie, organisée du 21 au 22 novembre 2023 à l'hôtel Fairmont La Marina Rabat Salé à Rabat, au Maroc, s'est tenue sous le thème « **Pérennité de la philatélie à l'ère du numérique** ». La conférence visait à permettre aux participants d'échanger leurs expériences et de se renseigner sur les innovations techniques et marketing d'autres acteurs du secteur pour développer et pérenniser l'activité philatélique.

Autres faits marquants de la Conférence : le lancement d'un timbre commémoratif par la Poste Marocaine et l'exposition de produits philatéliques par dix (10) Opérateurs Désignés participants.

4.3.2 Atelier de renforcement des capacités

Un atelier de renforcement des capacités en philatélie s'est tenu le 23 novembre 2023 à l'hôtel Fairmont La Marina Rabat Salé à Rabat, au Maroc dans les mêmes locaux que la Conférence. Plus de cinquante (50) participants venus de trente-quatre (34) Etats membres y avaient pris part.

La Poste des Etats-Unis (USPS), en collaboration avec l'UPAP, a offert une bourse à un participant de chacun des Etats membres de l'UPAP pour assister à la fois à la conférence et à l'atelier tenu consécutivement à la Conférence.

4.3.3 Emission conjointe de timbres dans le cadre de l'inauguration de la Tour de l'UPAP

Conformément au Plan d'action consolidé de l'UPAP pour la période 2022-2025, les Etats membres peuvent participer à des émissions conjointes de timbres pour promouvoir le patrimoine et les événements africains. À cet effet, dans le cadre des activités du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie, un timbre commémoratif commun pour marquer la mise en service de la Tour de l'UPAP a été émis sous le thème « Timbre commun de l'UPAP sur l'inauguration de la Tour de l'UPAP ».

Sept (7) Opérateurs désignés, à savoir, l'Algérie, l'Egypte, le Maroc, le Nigéria, la Tanzanie, le Sénégal et le Zimbabwe ont émis ce timbre. Les timbres communs émis par les pays participants ont été lancés par la Présidente de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan le 2 septembre 2023 lors de l'inauguration de la Tour PAPI.

4.3.4 Questionnaire sur l'état des lieux des services de philatélie

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du groupe de travail, le Secrétariat général a préparé un questionnaire sur l'état des lieux des services philatéliques en Afrique, qui a été administré aux Etats membres. La date limite de soumission du questionnaire rempli au Secrétariat général était le 30 avril 2024.

Trente-deux (32) réponses ont été reçues d'Opérateurs désignés représentant 71 % des Etats membres de l'UPAP. Le Secrétariat général a préparé un rapport d'analyse soumis à la Commission Exploitation et Technologies.

4.4 ACTIVITIES CONNEXES A LA CHAINE LOGISTIQUE

4.4.1 Création d'un Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP

Conformément à l'article 8 de la Convention de l'UPU et à son Règlement, les opérateurs désignés ont été encouragés à se conformer aux normes S58 et S59 et à obtenir la certification. L'UPU a créé des groupes d'experts en sécurité sélectionnés au niveau régional et formés au processus, à la méthodologie et aux exigences de certification de sécurité. Ces experts en sécurité soutiennent les Etats membres en leur fournissant des conseils et des éclaircissements sur la mise en œuvre avec succès des exigences des normes de sécurité S58/S59 et l'obtention de la certification de sécurité.

4.4.1.1 Le processus de certification des normes de sécurité a été analysé et évalué en 2023 pour identifier les lacunes et les domaines à améliorer et assurer la cohérence entre les examinateurs de certification de sécurité et les opérateurs désignés (OD) engagés dans le processus de certification. L'examen de la méthodologie de certification de sécurité a identifié le Groupe de sécurité postale (PSG) et les Groupes d'action de sécurité (SAG) au sein des Unions restreintes comme les piliers directeurs soutenant les normes de sécurité de l'UPU S58/S59 et le processus de certification associé.

4.4.1.2 A cet égard, le Groupe d'action de sécurité de l'UPAP a été créé sous l'égide du Groupe de travail sur la chaîne logistique pour développer, coordonner, faciliter et mettre en œuvre les stratégies de sécurité de la région Afrique conformément aux normes de sécurité postale de l'UPU, S58 et S59, par l'intermédiaire du Groupe de sécurité postale (PSG) de l'UPU. Le Groupe d'action de sécurité de l'UPAP sera composé de deux représentants des cinq (5) sous-régions d'Afrique dûment nommés par les chefs des OD (PDG/DG) des Etats membres de l'UPAP par l'intermédiaire des organisations sous-régionales. Le Secrétariat général a déjà écrit aux organisations sous-régionales pour coordonner la nomination des membres.

4.4.2 Atelier sur le Transport

En collaboration avec l'UPU, l'UPAP a organisé un atelier sur les transports du 7 au 8 décembre 2023 à Arusha, en Tanzanie. Les principaux objectifs de l'atelier étaient d'examiner les moyens d'améliorer les performances des transports (étape 2) et de favoriser la création de pôles de transport régionaux pour assurer un transport efficace du courrier international en Afrique.

4.4.2.1 Des experts dans le domaine du Transport de l'Afrique du Sud, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Ethiopie, du Ghana, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et du Togo ont participé à l'atelier. L'UPU a attribué une bourse à une personne de chaque OD participant.

4.4.2.2 Suite à l'atelier, un groupe de réflexion sur le Transports en Afrique a été créé avec des représentants du Bureau international de l'UPU, du Secrétariat général de l'UPAP et de dix opérateurs désignés.

4.4.3 Activités de la Task Force UPAP/AFRAA

La Task Force UPAP-AFRAA a été créée par la Commission Exploitation et Technologies pour traiter les problèmes de Transport du courrier en Afrique. Ladite Task est composée de représentants des postes des

cinq (5) sous-régions africaines ainsi que de représentants de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA).

La Task Force a tenu une réunion virtuelle le 11 mars 2024 pour discuter des questions de transport du courrier affectant les opérateurs désignés en Afrique. Les principaux domaines abordés lors de ladite réunion étaient :

- i) Etat de mise en œuvre du Plan d'action de la Task Force ;
- ii) Facilitation du Transport régional ;
- iii) Création du Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique.

4.4.4 Examen des performances en matière de qualité de service

4.4.4.1 Participation des opérateurs désignés aux tests de qualité de service de GMS

La participation de l'Afrique au Système mondial de contrôle reste faible après la pandémie de Covid-19. Dix-sept (17) OD ont participé à GMS Link en 2023 contre vingt-trois (23) en 2019, tandis que seize (16) OD ont participé à GMS World contre trente-trois (33) en 2019.

4.4.4.2 Résultats du GMS World pour le courrier sortant en 2023

La qualité de service E2E pour le courrier international sortant d'Afrique est généralement inférieure aux objectifs attendus. Le courrier en Afrique prenait **en moyenne 13,5 jours** pour être livré avec un **taux de livraison à temps de 34,5 %**.

4.4.4.3 Résultats du GMS link en 2023

Concernant les résultats de GMS Link seuls l'Eswatini, le Malawi, le Maroc, le Togo et la Tunisie ont atteint leurs objectifs entrants en 2023. Les autres pays ont obtenu des résultats bien inférieurs aux attentes ; il reste donc beaucoup à faire pour garantir que les opérateurs désignés africains atteignent leurs objectifs.

4.4.5 Préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)

4.4.5.1 L'UPU assure la coordination de la mise en œuvre du projet d'efficacité opérationnelle et de développement du commerce électronique (ORE 3) en collaboration avec l'UPAP dans le cadre du Plan de développement régional (PDR) pour la région Afrique pendant le cycle du Congrès 2022-2025. Le projet est mis en œuvre par tous les Etats membres de l'UPAP.

4.4.5.2 L'objectif global du projet est d'améliorer les performances de livraison du réseau postal en modernisant les processus opérationnels et en utilisant des outils et des systèmes informatiques standardisés conformément aux exigences réglementaires, techniques et opérationnelles.

4.4.5.3 Dans le cadre du projet, des ateliers d'évaluation examen annuels, des points de contrôle mensuels et des missions d'évaluation sur place sont organisés pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des livrables au niveau de chaque opérateur désigné (OD) participant.

- 4.4.5.4** Le 2^{ème} atelier ORE 3 pour les pays africains anglophones s'est tenu à Nairobi, au Kenya, du 25 au 29 septembre 2023, tandis que celui destiné aux pays francophones s'est tenu du 14 au 18 août 2023 à Cotonou, au Bénin. Un autre atelier a également été organisé pour la région arabe, qui comprend les pays d'Afrique du Nord.
- 4.4.5.5** Les ateliers visaient à améliorer les connaissances et les compétences pratiques des participants concernant l'efficacité du service postal, la qualité du service et le respect des exigences du commerce électronique.
- 4.4.5.6** Le 3^{ème} atelier pour la Région Afrique s'est tenu du 6 au 10 mai 2024 à Gaborone, au Botswana, pour les pays africains francophones et anglophones.
- 4.4.5.7** Le Secrétariat général de l'UPAP a participé aux ateliers de Nairobi et de Gaborone ainsi qu'aux missions d'évaluation sur place organisées dans certaines des OD participants.

5. ACTIVITES JURIDIQUES ET DE REGULATION

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le Secrétariat général a réalisé, dans les domaines juridique et de la régulation, plusieurs activités dont des activités courantes. Ces activités juridiques comprennent :

- i) la rédaction des rapports des réunions des groupes de travail, de la commission Politique et Régulation et du Conseil d'administration ;
- ii) le suivi de l'exécution du programme d'activités des groupes de travail
- iii) le suivi de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations du Conseil d'administration ainsi que de la Conférence des plénipotentiaires.

5.1 ACTIVITES DE REGULATION

Au cours de la période sous revue, le Secrétariat général de l'UPAP a principalement mené les activités suivantes :

- i) Mise en place de **quatre (04)** équipes thématiques ;
- ii) Organisation de **deux (02)** réunions en ligne du Groupe de travail sur le renforcement de la régulation ;
- iii) Elaboration d'un questionnaire sur la régulation postale en vue de constituer une base de données en matière de régulation qui servira de base pour l'élaboration de projets document et modèle relatifs à la régulation postale ;
- iv) Suivi de l'adoption de la directive postale africaine par la commission de l'Union Africaine.

Par ailleurs, lors de sa 41^{ème} session ordinaire, le conseil d'administration a, sur la base de propositions initiées par le Secrétariat général discutées au sein du groupe de travail et de la Commission Politique et Régulation, adopté les résolutions suivantes :

- i) Résolution relative à l'harmonisation du règlement intérieur du forum des régulateurs postaux et du forum des dirigeants ;
- ii) Résolution relative à la mise en place de la conférence des régulateurs postaux africains.

5.2 ACTIVITES JURIDIQUES

Dans ce domaine, le Secrétariat général de l'UPAP a réalisé les activités suivantes :

- i) Organisation de **trois (03)** réunions en ligne du Groupe de Travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques et **deux (02)** réunions en ligne du Groupe d'experts juridiques ;
- ii) Emission de plusieurs avis juridiques relatifs au projet de construction de la Tour de l'UPAP, aux mémorandums d'entente, contrats et aux Actes de l'Union ;
- iii) Proposition d'une procédure de passation de service entre les fonctionnaires élus entrants et sortants.
- iv) Aussi, le Secrétariat général a initié des projets de résolution qui ont été soumis au groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques, à la Commission Politique et Régulation puis, pour approbation, au conseil d'administration lors de sa 41ème session ordinaire. Il s'agit des projets de résolution relatifs à :
 - a. l'amendement des Actes de l'Union en ce qui concerne les votes et réunions en ligne ;
 - b. l'harmonisation du règlement intérieur des commissions administratives et techniques.

6. **OUVERTURE DE L'UPU AUX ACTEURS DU SECTEUR POSTAL ELARGI**

La Task Force de l'UPAP sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat général pour tenir les Membres informés sur ce sujet très actuel et pour impliquer les membres de l'UPU en général dans l'élaboration des démarches menant au quatrième Congrès extraordinaire de l'UPU, qui s'est tenu du 1^{er} au 5 octobre 2023 à Riyad, en Arabie saoudite, où une série de propositions visant à élargir et à formaliser les relations de l'UPU avec les ASPE, y compris les entreprises du secteur privé ont été approuvées. Les décisions ont été prises autour des 3 chantiers de travail qui ont guidé les travaux autour du Cadre institutionnel, des Produits et services ; et la Poursuite de la réforme.

Le Congrès a également pris les décisions cruciales suivantes pour renforcer l'engagement de l'UPU auprès des ASPE :

- i) Les ASPE ont été instruits de garantir un service postal véritablement interconnecté, efficace et universel pour tous ;
- ii) Les changements ont été introduits des dans trois domaines principaux comme suit :

- a) Modifier et mieux définir le cadre institutionnel de l'UPU afin d'encourager la participation des ASPE aux discussions et aux processus décisionnels de l'UPU par le biais du Comité consultatif de l'organisation ;
 - b) Permettre aux ASPE d'accéder à terme à des ensembles spécifiques de produits et services de l'UPU afin d'encourager une interconnexion transparente des réseaux et d'améliorer la qualité globale des services postaux ;
 - c) Suite à ces décisions, l'UPU s'efforcera d'établir les cadres opérationnels, techniques, juridiques et politiques nécessaires pour faciliter l'échange d'envois postaux entre les opérateurs postaux nationaux et les ASPE ;
- iii) L'UPU favorisera également l'élaboration d'une solution qui rassemblera l'offre et la demande de services de transport postal international certifiés par l'UPU, ainsi qu'une interface permettant aux ASPE de saisir et de générer facilement les données postales nécessaires à l'expédition des envois via le réseau postal universel de l'UPU ;
- ii) Ces propositions approuvées fournissent une feuille de route pour assurer la modernisation continue de l'organisation dans un contexte d'évolution rapide du marché et de concurrence croissante.

7. PROJETS PHARES

7.1 Phase d'achèvement du projet de Tour de l'UPAP

- 7.1.1 La Tour de l'UPAP a été achevée et remise au client le 11 août 2023. Le bâtiment emblématique dispose de 184 parkings pour voitures, de 3 groupes électrogènes de secours capables de fonctionner sans arrêt pendant 24 heures, de réservoirs de stockage d'eau et de points de collecte des déchets et de point de stockage de gaz de cuisine. Il y a 6 ascenseurs dont un résistant au feu qui peut être utilisé pour les opérations de secours en cas d'incendie du bâtiment. Il y a un monte-charge dédié au transport des marchandises et du matériel encombrant pour les locataires, 2 monte-plats qui seront utilisés pour relier la cuisine et la salle à manger au 16^{ème} étage et la mezzanine du 16^{ème} étage ainsi qu'au 2^{ème} étage et au 3^{ème} étage. Il existe également un escalier roulant qui relie les zones commerçantes du rez-de-chaussée et du premier étage. La plupart des espaces du bâtiment seront utilisés comme bureaux et salles de conférence. Il y a une salle de conférence ultramoderne pouvant accueillir 400 délégués, dix salles de conférence séparées, une salle de presse et une salle d'allaitement pour bébés avec salle de premiers secours. Ces salles de conférence sont complétées par une salle VVIP et une autre salle de réunion VIP conçue pour accueillir les réunions de consultation des chefs de délégation.
- 7.1.2 Le coût de de la construction, au mois d'avril 2024 y compris les variantes, est de **56 886 712 478,94 TZS (23 314 226,43 \$EU)** TVA incluse. Une partie de la composante TVA du projet, d'un montant total de 6 044 080 613,65 **TZS (2 518 366,92 \$EU)**, a été réglée par le pays hôte étant donné que l'UPAP, en tant qu'institution diplomatique, est exonérée d'impôts en République Unie de Tanzanie. Il est prévu que le gouvernement rembourse la TVA restante résultant des variations dues à l'augmentation de la portée du projet.

7.1.3 Vingt-cinq (25) Les Etats membres ont réglé leur contribution obligatoire en espèces d'un montant de 517,641.81\$EU, conformément à la résolution **N°02/UPAP/CP/X/2021 de la Conférence des plénipotentiaires portant contribution en espèces au projet de construction de l'immeuble de l'UPAP**. Vingt (20) Etats membres n'ont apporté aucune contribution au projet et le montant total de leur contribution obligatoire en espèces aux Fonds propres s'élève à 338 460,50\$EU.

8. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Dans le but d'établir une collaboration entre les parties prenantes conformément aux dispositions du chapitre VIII, Coopération au développement de la Convention de l'Union, l'Union panafricaine a collaboré avec un certain nombre de parties prenantes clés, signé des protocoles d'accord afin de respecter le programme d'activités de l'Union et de créer un cadre pour une coopération bénéfique à l'Union et à ses membres.

8.1 Institut africain des sciences et technologies Nelson Mandela

Ce protocole d'accord (MoU) sert principalement de cadre de coopération entre l'UPAP et le NM-AIST, pour le développement et la recherche dans des domaines d'intérêt pour le secteur postal, ainsi que pour le renforcement des compétences requises pour une transformation numérique postale réussie. Il vise à faciliter le renforcement des capacités des membres de l'UPAP dans les domaines des services postaux numériques, des TIC, en développant des solutions innovantes et modernes, notamment en matière de commerce électronique, de numérisation de la collecte de données, d'analyse et de partage de Big Data, d'interopérabilité des services postaux et des services postaux. systèmes de paiement, réglementation basée sur les données et cybersécurité.

8.2 VISA

Le protocole d'accord vise à développer la coopération dans le domaine des paiements numériques et de la transformation numérique des bureaux de poste dans les Etats membres de l'UPAP. Son objectif est la coopération pour le transfert de connaissances, l'échange d'informations, le renforcement des capacités, la fourniture de solutions et le transfert de technologies qui seront facilités par l'organisation d'ateliers/réunions, de travaux sur le terrain et d'engagement avec les Etats membres de l'UPAP pour identifier et poursuivre les opportunités qui permettront le numérique, la transformation des bureaux de poste en Afrique, mais sans s'y limiter la numérisation gouvernementale, la Plateforme de services de gouvernement électronique, les transferts de fonds, le Développement des PME, les Compétences numériques et l'innovation.

8.3 UNION AFRICAINE DE TELECOMMUNICATIONS

L'Union africaine des télécommunications est une institution spécialisée de l'Union africaine dans le domaine des Télécommunications/TIC. Elle est actuellement basée à Nairobi, au Kenya. Le mandat de l'UAT est de promouvoir le développement rapide des télécommunications en Afrique afin de parvenir à un accès universel et à une connectivité interpays complète. Les objectifs et priorités de l'UAT pour la période 2023-2027 sont définis dans le Plan stratégique. Ceux-ci concernent : la transformation numérique, la cybersécurité, la connectivité Internet, l'interconnectivité, le renforcement des capacités, la recherche et le développement et l'inclusion financière.

8.4 AMARANTE

Amarante FZCO, est une société régie par les lois des Emirats arabes unis, dont la mission est de permettre l'inclusion numérique et économique et le développement du secteur postal sur les marchés émergents en fournissant une assistance à la transformation des postes, à l'élaboration de stratégies, à la révision des stratégies, à l'assistance à leur mise en œuvre et au développement de partenariats liés aux services postaux dans les Etats membres de l'UPAP.

8.5 GEOMAIN

Geomain a développé une nouvelle méthode d'identification d'emplacements à l'aide d'un identifiant personnalisé de type domaine qui peut être enregistré via une application pour une localisation avec précision GPS. Geomain est avant tout une identité numérique universelle et, aux fins des services postaux, peuvent être utilisés comme adresse à vie. L'objectif du protocole d'accord est de construire un écosystème numérique complet qui aidera l'Afrique à faire un bond en avant pour devenir un continent numérique. Les Parties y parviendront en dotant chaque citoyen africain d'une identification numérique gratuite, qui peut être utilisée n'importe où.

8.6 MAIL AMERICAS

MailAmericas est spécialisé dans la fourniture de solutions logistiques complètes pour le commerce électronique transfrontalier, en mettant l'accent sur des services de livraison efficaces et fiables. MailAmericas et l'UPAP ont l'intention de renforcer conjointement le développement des entreprises de commerce électronique au sein des Etats membres de l'UPAP

8.7 NATIVE LOGISTICS

Logistic-natives (e.V,) est une association bénévole basée à Berlin, en République fédérale d'Allemagne. Il s'agit d'un réseau international d'infrastructures logistiques pour le commerce moderne dont les membres sont principalement des PME allemandes et, en tant qu'association, Logistic-natives e.V représente activement les intérêts économiques et juridiques de plus de 30 000 entreprises du secteur. Les professionnels de la logistique collaboreront avec l'UPAP dans les marchés et régions en développement d'Afrique et d'Europe, notamment en Allemagne.

8.8 ECOLE MULTINATIONALE SUPERIEURE DES POSTES (EMSP) D'ABIDJAN (EMSP)

L'Ecole Multinationale des Postes (EMSP) d'Abidjan, représentée par son Directeur général, Monsieur Michel TOURE, est une Organisation Intergouvernementale de Formation (OIF) créée en 1970 sous l'égide de l'UPU par huit (8) pays francophones d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo, dont la mission est la formation initiale et continue, la recherche et la coopération dans le secteur postal.

8.9 SHIP2MY ID

Ship2MyId (MapMyID Inc) de Brightmore Downs, États-Unis, représentée par M. Santosh Gopal, a pour mission de fournir sa plate-forme technologique numérique multi-brevetée en tant que service visant à stimuler la nouvelle génération de revenus pour les opérateurs postaux. L'intention de Ship2MyId est de soutenir et d'aider les États membres de l'UPAP à se transformer numériquement en proposant l'intégralité de sa plateforme ainsi que ses droits de propriété intellectuelle multi-brevets pour cet engagement commun et d'aider chaque État membre à créer son propre hub de données numériques grand public.

8.10 Collaboration avec l'Union postale universelle (UPU)

L'UPAP a signé un accord avec l'Union postale universelle l'UPU en vue du renforcement des liens de coopération, du travail en étroite collaboration et de participation à des réunions et des ateliers.

- i) La 2^{ème} Conférence africaine de philatélie et l'atelier de renforcement des capacités, novembre 2023, Maroc,
- ii) Projet régional de l'UPU pour l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique (ORE 3) – 2^{ème} atelier pour les pays africains anglophones, septembre 2023.
- iii) Atelier régional sur les transports, Arusha, Tanzanie, décembre 2023.
- iv) Invitation au Forum sur le financement du secteur postal – Cotonou, Bénin, novembre 2023
- v) Forum de renforcement des capacités sur la méthodologie réglementaire et la configuration institutionnelle tenu à Dakar, Sénégal, mai 2023,
- vi) Forum des dirigeants postaux, juillet 2023 à Abidjan, Côte d'Ivoire
- vii) Missions sur le terrain sur les audits de la qualité de service en Zambie et au Lesotho (2024)

8.10.1 Réunions de coordination avec les Unions restreintes pour les séances du CA

Conformément à la politique de développement et de coopération de l'UPU pour 2022-2025, telle qu'approuvée par le 27^{ème} Congrès de l'UPU, l'UPU a participé aux réunions de coordination des CA S4 et S5 organisées par l'IB. L'objectif des réunions était de renforcer la coordination entre l'UPU et les Unions restreintes en promouvant une vision commune permettant à ces dernières de jouer un rôle plus actif en influençant le développement du secteur postal dans toutes les régions. Les réunions se concentrent également sur le niveau de mise en œuvre de la stratégie mondiale de développement et de coopération pour 2022-2025, les activités prévues et les préparatifs du Congrès extraordinaire.

8.11 Collaboration avec l'Union africaine (UA)

8.11.1 L'étude sur l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique

Le Secrétariat général de l'UPAP a poursuivi sa collaboration avec l'UA sur l'étude sur l'amélioration de la numérisation des services postaux en Afrique, en collaboration avec l'UPU, la France et l'UPAP, dans le cadre de la stratégie de transformation numérique de l'UA en Afrique. Le projet a été financé par La Poste France à hauteur de 1,5 million d'euros.

8.11.1.1 Les dix (10) pays suivants qui ont participé à l'étude : Afrique du Nord (Egypte et Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Ghana et Bénin), Afrique centrale (Cameroun et Congo Brazzaville), Afrique de l'Est (Kenya et Madagascar) et l'Afrique australe (Afrique du Sud et Zimbabwe).

8.11.1.2 Le rapport d'étude a déjà été approuvé par les chefs d'Etat africains lors de leur sommet en février de cette année. La phase de mise en œuvre devrait déjà commencer avec les partenaires qui tracent la voie à suivre.

8.11.1.3 Les engagements de la ZLECAf sont basés sur ce qui a été rapporté l'année dernière, à savoir que l'UPAP a participé aux consultations régionales des parties prenantes sur le commerce numérique en août 2022, visant à solliciter les contributions de diverses parties prenantes au Protocole de la ZLECAf sur le développement du commerce numérique. Il est agréable d'annoncer que les résultats du sommet de l'UA ont approuvé le protocole lors de leur séance de février de cette année et ont été communiqués le mois dernier.

L'UPAP est également membre de la Task force de la ZLECAf pour les services de communication.

8.12 Activités de coopération avec d'autres parties prenantes

8.12.1 Accueil de dignitaires lors de réunions au Secrétariat général de l'UPAP

Au cours de l'année sous revue, environ 11 réunions de haut niveau ont eu lieu au siège de l'UPAP, comme suit :

- i. S.E Dr. Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie a signé le livre d'or au bureau du SG lors de l'inauguration de la tour PAPU.
- ii. Réunion d'information du Secrétariat général et visite guidée du bâtiment et des installations de la Tour PAPU avec l'hon. Dr. T. A. Mavetera Président de la Conférence pénitentiaire de l'UPAP et Ministre des TIC, des Postes et des Services de messagerie de la République du Zimbabwe.
- iii. Accueil de l'Amb. Anne Katusiime Kageye, chef du consulat du haut-commissariat ougandais à Arusha.
- iv. Accueil de l'hon. Hu Chang Chun, ambassadeur de Chine auprès de l'UA/UNECA.
- v. Accueil de l'hon. Chen Mingjian, ambassadeur de Chine en Tanzanie.
- vi. Réunion du SG avec M. Felix Wandwe, directeur par intérim du Centre tanzanien-mozambique pour les relations étrangères.
- vii. Accueil du Dr Jones A. Killimbe, président du conseil d'administration de l'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA), et du vice-président, M. Juma Hassan Reli.
- viii. ASG Hébergement de Rt. L'hon. Joseph Ntakirutimana, président de l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est.
- ix. Réunion du SG avec M. Bagjiire Vincent Waiswa, secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères de la République d'Ouganda.
- x. Accueil du Président de la Cour Africaine des Peuples et des Droits de l'Homme S.E. Madame la Juge Imani D. Aboud

- xi. Accueil de M. Sami Elgezawi, Président de la Poste Libyenne et de sa délégation.

8.12.2 Engagements avec le pays hôte, la République Unie de Tanzanie

Le Secrétariat général a constamment continué à avoir des engagements mutuels avec les autorités gouvernementales du pays hôte, la République Unie de Tanzanie, via le Ministère en charge des services postaux et l'Autorité tanzanienne de régulation des communications. Le Secrétaire général et son équipe du Secrétariat général ont tenu un certain nombre de réunions consultatives avec le ministère sur des questions telles que le projet de Tour de l'UPAP, la demande de financement, le suivi des questions relatives aux ressources humaines en détachement ainsi que la Journée commémorative de l'UPAP.

L'UPAP a célébré la Journée de l'UPAP 2024 à la Tour de l'UPAP, en collaboration avec le ministère hôte et les parties prenantes du secteur postal, à savoir la TCRA et la Société postale tanzanienne.

9. MISE À JOUR DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Union est sur la bonne voie dans la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées par la 41^{ème} 0^{ème} Session ordinaire du Conseil d'administration. Les mises à jour détaillées seront fournies par les autorités et contenues dans les rapports des commissions respectifs. Cependant, un résumé de l'état de mise en œuvre est joint en annexe I.

L'état de mise en œuvre des activités suivantes a été réalisé en relation avec les décisions, résolutions et recommandations ci-dessus, grâce au travail des différentes structures de l'UPAP, comme indiqué par la composition au point 9.1 ci-dessous.

9.1 Réunions des Commissions administratives et techniques de l'UPAP

Les Commissions administratives et techniques créées par décision N°04/PAPU/PC/X/2021 ont bénéficié du travail effectué par les groupes de travail, les Task Force et les équipes spéciales d'experts. Les commissions et leurs organes subsidiaires ont tenu leurs réunions au cours de l'année. Les réunions des commissions administratives et techniques de l'UPAP sont constituées comme suit :

- i) Commission 1 : Exploitation et Technologies**
 - Groupe de travail sur la numérisation et l'innovation
 - Groupe de travail sur la rémunération
 - Groupe de travail sur la promotion de la philatélie
 - Groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement
 - Comité de contact UPAP-AFRAA
- ii) Commission 2 : Finances et Administration**
 - Groupe de travail sur le développement des ressources humaines

- Recouvrement des arriérés de contributions statutaires
- iii) Commission 3 : Politique et Régulation
 - Groupe de travail sur le renforcement de la Régulation
 - Groupe de travail sur l'harmonisation politique et juridique
 - Equipe spéciale d'experts juridiques
- iv) Commission 4 : Stratégie
 - Groupe de travail sur la gestion des risques de catastrophe
 - Groupe de travail sur les investissements et les projets.
 - Task Force sur l'ouverture de l'UPU aux ASPE

Les groupes de travail ont tenu leurs réunions en ligne, certains ayant tenu plus d'une réunion au cours de la période.

10. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10.1 Etat de la connectivité Internet au Secrétariat général

Le Secrétariat général dispose d'une connectivité par câble et Wi-Fi, la connectivité Internet étant de 40 Mbps pour les trois (3) étages de l'UPAP. Le fournisseur de services déploie une connexion fibre optique pour notre connectivité Internet. Actuellement, les 13^{ème} et 14^{ème} étages utilisent le câble et le Wi-Fi, tandis que le 15^{ème}, le Centre de renforcement des capacités TIC, fonctionne uniquement en Wi-Fi car les câbles n'ont pas encore été installés. L'achat du câblage nécessaire à la connectivité est en cours.

10.2 Développement d'un site interactif

L'Union panafricaine des postes dispose d'un site Web qu'elle utilise pour communiquer et mettre à jour ses membres et le public sur toutes les communications, événements, documents officiels et calendrier des événements du Secrétariat général. Le site Web est également utilisé pour diffuser des articles concernant les activités du Secrétariat général de l'UPAP.

Cependant, le site Web est obsolète et doit être redéfini pour améliorer son « apparence », être interactif et être relié à d'autres sites connexes des États membres, les organismes postaux et l'Union africaine. Le processus de refonte du site Web cherchera spécifiquement à atteindre les objectifs suivants :

10.3 Equipement et installations téléphoniques au Secrétariat général

Le Secrétariat général n'est plus connecté au réseau de téléphonie fixe depuis son déménagement dans la Tour de l'UPAP. Cela a généralement limité l'accessibilité du Secrétariat général, car les parties prenantes disposaient de possibilités limitées lorsqu'elles souhaitaient contacter le Secrétariat général.

10.4 HEBERGEMENT DU DOMAINE CHEZ DOT POST

Pour renforcer et améliorer la sécurité Internet et aligner le domaine PAPU sur un domaine plus sécurisé et connexe au secteur, il est conseillé à l'Union de migrer du domaine actuel, dot Africa (www.upap-papu.africa), vers l'hôte de domaine postal de premier niveau, dot Post, géré par l'Union postale universelle.

11. ACTIVITES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Le Secrétariat général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) diffuse des informations, favorise la communication et améliore la visibilité des initiatives de l'UPAP à travers le continent africain.

11.1 COMMUNICATION SUR CANAUX NUMERIQUES ET ELECTRONIQUES

Le Secrétariat général a mis en œuvre ses activités de communication et de protocoles à travers différents canaux tels que : E-mail, Médias numériques et en ligne, Groupes WhatsApp, Site web.

L'UPAP dispose d'un site Web qu'elle utilise pour communiquer et mettre à jour ses membres et son public sur toutes les communications. Cependant, le site Web est obsolète et doit être remanié pour améliorer son « apparence », être interactif et lié à d'autres sites connexes pour les Etats membres, les organismes postaux et l'Union africaine.

11.2 COUVERTURE MEDIA ELECTRONIQUE

Le Secrétariat général a utilisé efficacement le contenu multimédia, la diffusion en direct et les mises à jour en temps réel pour impliquer un public plus large, augmentant ainsi la sensibilisation et favorisant l'interaction communautaire.

11.3 Couverture télévisée.

De juin 2023 à mai 2024, l'UPAP a enregistré 12 couvertures télévisées par différentes chaînes de télévision locales, en particulier lors de la 41e réunion du Conseil d'administration et de l'inauguration de la tour de l'UPAP par le Président de la République Unie de Tanzanie, SE Dr. Samia Suluhu Hassan le 2 septembre 2023.

11.4 Stations de radio.

L'UPAP a enregistré 08 émissions de radio couvertes par différentes stations de radio locales et internationales.

11.5 Gestion d'évènements

Le Secrétariat général de l'UPAP a organisé avec succès une série d'évènements de grande envergure à Arusha, comme indiqué ci-dessous. Les événements gérés étaient :

- a. Inauguration de la Tour PAPU ;
- b. Réunion d'affaires de la table ronde des ministres ;
- c. Dialogue sur les entreprises postales pour les opérateurs, les régulateurs et les partenaires ;
- d. Les 41èmes réunions du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes ;

- e. La 2ème Conférence philatélique africaine et atelier de renforcement des capacités ;
- f. Accueil du président de la conférence de l'UPAP et commémoration de la 44e édition de l'UPAP
- g. Journée et commémoration de la 44ème Journée de l'UPAP.

12. ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES PRENANTES.

Au cours de l'année dernière, le Secrétariat général de l'UPAP s'est engagé auprès de parties prenantes internes et externes pour promouvoir ses activités.

12.1 Parties prenantes internes

L'engagement interne des parties prenantes visait à créer et à renforcer les liens entre le personnel du Secrétariat général afin de promouvoir le travail d'équipe et de remonter le moral, en les gardant engagés, informés et impliqués dans les activités de l'Union. À cette fin, les activités suivantes ont été réalisées.

- a. Le secrétaire général a organisé des comptes rendus avec le personnel et des réunions de direction.
- b. Le personnel de l'UPAP a participé aux célébrations d'anniversaire de tous les membres une fois par trimestre, regroupant les anniversaires du personnel né au cours des mois correspondant à ce trimestre.
- c. Des mises à jour du personnel ont été effectuées si nécessaire via les canaux de communication officiels, principalement des mémos internes, des diffusions par courrier électronique du groupe et des plateformes de médias sociaux, à savoir les groupes WhatsApp, Facebook et Twitter.
- d. De nouveaux membres du personnel ont été intronisés et un serment de secret prononcé en présence de l'autre équipe du Secrétariat général.

12.2 Engagements effectués en dehors du siège de l'UPAP

Le Secrétariat général de l'UPAP a mené des programmes de sensibilisation auprès de diverses parties prenantes, notamment la Présidence, les ministères gouvernementaux, les partenaires, etc., comme indiqué ci-dessous ;

- i. Visite de courtoisie du SG à S.E. Dr. Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République Unie de Tanzanie, au Palais présidentiel à Dar es Salaam pour le briefing sur l'inauguration de la Tour de l'UPAP une semaine avant l'événement.
- ii. Visite de courtoisie du SG au Professeur Maulilio Kipanyula, Recteur de l'Institution africaine des sciences et technologies Nelson Mandela pour le partenariat UPAP-Université NM-AIST.

- iii. Réunion du SG avec l'hon. Nape Nnautye – Ministre de l'information, de la communication et des technologies de l'information de la République Unie de Tanzanie à l'hôtel Gran Melia.
- iv. Réunion du SG avec le Professeur Edward Waswa Kisiang'ani, Secrétaire principal chargé de l'Information, de la Communication et de l'Economie Numérique, et le DG de la Société des Postes du Kenya, M. Tonui, Nairobi, Kenya.
- v. Le SG a visité le consulat du Haut-commissariat ougandais à Arusha pour transmettre un message de solidarité à l'occasion de l'Indépendance de l'Ouganda.
- vi. Visite de courtoisie du SG à l'Hon. Thulagano Merafe Segokgo, ministre de la Communication, de la Connaissance et des Technologies, du Botswana, en marge du Forum postal de la SAPOA, à Gaborone, Botswana.
- vii. Réunion du SG avec le représentant du ministre des TIC d'Eswatini, M. Dlamini, directeur de la communication du ministère à Ezulwini, Eswatini, en marge de l'AGA et de la conférence de la CRASA.
- viii. Rencontre de courtoisie du SG avec le directeur général et la direction exécutive d'Eswatini Post and Telecommunications Corporation à leur siège de Mbabane.
- ix. Visite de courtoisie du SG au Secrétaire Permanent du Ministère des TIC à Maputo, République du Mozambique, en marge de la Conférence Nationale des Communications du Mozambique.

13. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13.1 Questions connexes au personnel

L'effectif du Secrétariat général a augmenté d'un poste, passant d'un total de 17 à 18 agents. L'augmentation est due au recrutement du chef du département des politiques, de la réglementation et des affaires juridiques du Burkina Faso. Le Secrétariat général s'efforce actuellement d'obtenir davantage de détachements au coût total de l'Etat membre parrain, conformément à la décision de la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration qui s'est tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

13.2 Analyse de la situation et de la répartition des effectifs au Secrétariat général

N°	Catégorie de personnel	Sous-région					Langue		Genre	
		Est	Central	Nord	Sud	Ouest	Anglais	Français	Mâle	Femelle
1	secrétaire général	-	-	-	1		1	-	1	-

2	Secrétaire général adjoint	1	-	-	-	-	1	-	-	1
3	Chefs de département	-	-	-	1	2	2	1	3	-
4	Catégorie professionnelle (P1-P3)	2	1	-	1	3	2	5	6	1
5	Services généraux A	2	-	-	-	-	2	-	1	1
6	Services généraux B	4	-	-	-	-	3	-	4	-
	Total	9	1	-	3	5	13	5	15	3

Lors de tout recrutement de personnel, la sélection est effectuée sans distinction de race, de sexe ou de religion et, si possible, sur la base d'un concours et conformément au Statut et Règlement du personnel.

13.3 Formation du personnel et renforcement des capacités

50% du personnel total a été formé pour améliorer ses aptitudes et compétences. Le Secrétariat général continuera de rechercher et d'identifier les programmes de développement les mieux adaptés pour améliorer les aptitudes et les compétences de base du personnel. Avec la fourniture et la fourniture d'autres installations nécessaires, le Centre de renforcement des capacités en TIC est prêt à développer et à renforcer davantage les compétences du personnel du Secrétariat général et du personnel des Etats membres. Sous réserve de la disponibilité des fonds, des programmes de formation plus solides qui aideront le personnel à atteindre les objectifs du syndicat, à gérer les défis sur le lieu de travail, à établir une bonne gouvernance et à contribuer plus efficacement à la croissance organisationnelle, seront organisés pour le personnel au cours de l'exercice financier 2024/2025.

13.4 Pension du personnel

13.4.1 La gestion de la caisse de retraite du personnel de l'UPAP est désormais gérée par le Conseil d'administration qui a été créé après l'adoption du règlement de la caisse de retraite du personnel de l'UPAP par la 41^{ème} session ordinaire du Conseil fiduciaire. Le Conseil fiduciaire est présidé par le Secrétaire général. La réunion inaugurale du Conseil fiduciaire a eu lieu en janvier 2024 et le Conseil a pris un certain nombre de décisions, à savoir l'élection du vice-président et du secrétaire du Conseil fiduciaire, un investissement de 699 000,00 \$EU dans la réserve de dépôt à terme pour une période de

six mois au taux de six virgule cinq pour cent (6,5%) et approbation du retrait de 114 684,93 par deux fonctionnaires éligibles qui satisfaisaient à la condition d'âge obligatoire de 55 ans stipulée dans le Règlement de la Caisse de pension.

13.4.2 À la fin du onzième mois de l'exercice 2023/2024 (30 avril 2024), le fonds de pension a perçu des intérêts d'un montant de 20 621,25 USD (2022/2023 : 11 383,20 USD). Ce gain est supérieur à celui de l'année précédente en raison de l'augmentation de la contribution d'un plus grand nombre de personnels au-delà du minimum de 7,5 % du salaire de base. Le revenu total de l'exercice en cours n'a pas été affecté par l'inflation étant donné que toutes les transactions ont été effectuées en dollars américains, qui ne se sont pas dépréciés par rapport aux autres principales devises internationales.

13.4.3 Au 30 avril 2024, le solde total disponible dans le fonds est de 724 583,10 USD (2022/2023 : 716 222,94 USD).

13.5 Association du personnel de l'UPAP

13.5.1 L'Union continue de remplir ses obligations envers l'Association du personnel de l'UPAP. Au cours de l'exercice 2023/2024, l'Union a transféré 4 322,78 à l'Association comme contrepartie obligatoire 1% du salaire de base contribution à l'Association.

13.5.2 L'Association du personnel de l'UPAP a renforcé les liens de solidarité et d'entraide entre les membres du personnel. A travers ses différentes activités, l'Association contribue à l'interaction sociale, à une meilleure compréhension des instruments juridiques régissant l'Union et à l'interaction avec les prestataires de services en vue d'une valeur ajoutée pour tous ses membres.

13.5.3 Les membres de l'association sont restés étroitement unis, se soutenant mutuellement dans différentes circonstances. En novembre 2023, l'association a tenu son Assemblée générale annuelle, et en décembre 2023, son rendez-vous annuel régulier, qui a réuni l'ensemble du personnel et les membres de leurs familles. Le prestataire de services d'assurance maladie a également organisé des conférences sur la santé.

14. CONFERENCES, REUNIONS ET ATELIERS INTERNATIONAUX

Le Secrétariat général a organisé des réunions d'adhésion à l'Union à différents niveaux en fonction des problématiques identifiées. Dans le cadre du rôle de coordination qui lui est confié, le Secrétariat général a facilité les réunions préparatoires et consultatives des membres avant les réunions du Conseil de l'UPU qui se sont tenues en octobre 2022 et mai 2023.

Le détail des réunions, ateliers, conférences organisés et/ou auxquels le Secrétariat général a participé est indiqué dans l'annexe II détaillée.

15. SERVICES LINGUISTIQUES

L'Unité des services linguistiques du Secrétariat général est principalement chargée de faciliter les communications interlingues écrites et orales avec les parties prenantes internes et externes.

Dans ce rôle, il est principalement responsable des tâches suivantes :

- Traduction de documents écrits, notamment lettres, articles de presse, mémos, présentations, procès-verbaux, discours, etc...,
- Interprétation pour faciliter la communication entre locuteurs de langues différentes lors de réunions, conférences ou autres séances de travail.
- Services de conseil linguistique à la direction pour garantir que la formation linguistique dispensée au personnel de l'UPAP contribue à améliorer la maîtrise des langues de travail de l'Union par les stagiaires.

Compte tenu des responsabilités et tâches susmentionnées, les activités présentées ci-dessous ont été réalisées avec succès au cours de la période sous revue.

15.1 Traduction

Les documents reçus pour traduction comprenaient des documents de travail pour les réunions, des lettres entrantes et sortantes, des articles pour le site Web de l'UPAP, des contrats, etc... Tous ont été traduits de manière satisfaisante du français vers l'anglais ou vice versa dans les délais impartis. Le tableau ci-dessous résume l'activité de traduction au cours de la période sous revue.

Non.	Créateurs	Anglais → Français		français → anglais		Nombre total de mots	Total des documents
		Nombre de mots	Nombre de documents	Nombre de mots	Nombre de documents		
1	Administration et Finances	91 687	47	12 921	23	104 608	70
2	Affaires juridiques et réglementaires	78 931	33	77 194	67	156 125	100
3	Opérations et technologie	152 461	105	16 902	49	169 363	154
4	Bureau exécutif	45 952	83	33 111	78	79 063	161

total	369 031	268	140 128	217	509 159	485
--------------	----------------	------------	----------------	------------	----------------	------------

Interprétation

L'unité des services linguistiques du Secrétariat général a fourni des services d'interprétation pour toutes les réunions tenues en ligne ou en personne, notamment en facilitant la recherche d'interprètes externes pour les réunions organisées en collaboration avec des parties prenantes externes, en particulier l'Union postale universelle ou d'autres Etats membres de l'UPAP.

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réunions desservies ou facilitées par l'unité :

- i La 41ème Session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue consécutivement en format hybride avec l'inauguration de la Tour de l'UPAP, à Arusha, en Tanzanie, du 24 août au 2 septembre 2023 ;
- ii La 3e réunion de coordination pour l'Afrique s'est tenue en ligne le 20 septembre 2023 en prévision du Congrès extraordinaire de l'UPU qui s'est tenu à Riyad, en Arabie Saoudite ;
- iii La 4e réunion de coordination pour l'Afrique s'est tenue en ligne le 20 octobre 2023, avant les réunions CA/POC de l'UPU qui se tiendront du 30 octobre au 10 novembre 2023 ;
- iv La Conférence Philatélique Africaine qui s'est tenue à Rabat, Maroc du 21 au 23 novembre 2023 ;
- v Le Forum de validation du cadre réglementaire postal africain, parrainé par l'UPU, s'est tenu en personne à Arusha, en Tanzanie, du 4 au 6 décembre 2023 ;
- vi L'atelier régional sur les transports en Afrique, parrainé par l'UPU, s'est tenu en présentiel à Arusha, en Tanzanie, du 6 au 8 décembre 2023 ;
- vii Réunions du groupe de travail de l'UPAP tenues en ligne du 26 février au 8 mars 2024 ;
- viii La 1ère réunion de coordination pour l'Afrique s'est tenue en ligne le 18 avril 2024, avant les réunions CA/POC de l'UPU qui se tiendront du 22 avril au 3 mai 2024 ;
- ix L'atelier du Projet régional de l'UPU sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique (ORE 3) pour l'Afrique, organisé en personne à Gaborone, Botswana, du 6 au 10 mai 2024 ;
- x L'atelier WAPCO parrainé par l'UPU sur la flexibilité de la chaîne d'approvisionnement et du réseau de transport du courrier en Afrique de l'Ouest et l'efficacité opérationnelle, qui s'est tenu en personne à Cotonou, au Bénin, du 21 au 23 mai 2024 ;

Dans l'ensemble, les services d'interprétation linguistique ont été fournis de manière satisfaisante pour faciliter les interactions entre les locuteurs des deux principales langues de travail de l'Union, à savoir l'anglais et le français.

15.2 Conseil linguistique

L'Unité des services linguistiques a continué de servir de conseiller auprès de la direction sur les questions liées aux langues, en particulier dans la formation en langue française dispensée par l'Alliance Franco-Tanzanienne. L'Unité a continué à assurer la liaison avec les responsables de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour assurer la mise en œuvre réussie du programme de formation.

Dans l'ensemble, l'Unité des services linguistiques a rempli son mandat et continue de rechercher les voies et moyens d'apporter une valeur ajoutée aux Etats membres, en particulier dans son domaine d'expertise.

16. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN EXERCICE – 2023-2024

Le Secrétariat général attend de meilleures réalisations avec anticipation, fort des développements suivants :

- i) La situation financière du syndicat ne s'est pas améliorée malgré les nouvelles mesures proposées par le Comité des finances et de l'administration. Cependant, le Secrétariat général continuera de dialoguer individuellement avec les Etats membres pour expliquer le rôle de l'Union, proposer des solutions qui peuvent être adoptées pour améliorer les services rendus aux citoyens et appeler au règlement de leurs contributions annuelles obligatoires.
- ii) Opérationnalisation du Centre de renforcement des capacités en TIC qui contribuera à la formation et au développement des compétences de base des employés des postes en Afrique.
- iii) Les groupes de travail des différents commissions administratifs et techniques continueront de fournir des orientations qui complèteront le fonctionnement du Secrétariat général.
- iv) L'augmentation attendue des effectifs du personnel grâce au détachement en pension complète par les pays parrains poussera l'efficience et l'efficacité de l'Union à des niveaux plus élevés.
- v) L'élaboration de politiques internes aidera à mieux guider le personnel dans l'exécution de ses fonctions.
- vi) La conclusion de davantage de partenariats avec la chaîne d'approvisionnement et la technologie

Une résolution portant adoption du rapport d'activité annuel du Secrétariat général pour 2023-2024 est jointe en annexe III.

17. ANNEXE I : MISE À JOUR DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

41^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, Arusha, République Unie de Tanzanie, 2023			
N°	DECISION	INTITULE	ETAT DE MISE EN OEUVRE
1.	Décision N°01/UPAP/CA/XLI/2023	Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	Mise en oeuvre
2.	Décision N°02/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption du Règlement de la Caisse de retraite de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	Mise en oeuvre
3.	Décision N°03/UPAP/CA/XLI/2023	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2022/2023	Mise en oeuvre
4.	Décision N°04/UPAP/CA/XLI/2023	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2020/2021	Mise en oeuvre
5.	Décision N°05/UPAP/CA/XLI/2023	Portant nomination de l'auditeur externe	Mise en oeuvre
N°	RESOLUTION	INTITULE	
1.	Résolution N°01/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétariat général pour la période 2021/2022	Mise en oeuvre
2.	Résolution N°02/UPAP/CA/XLI/2023	Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies	Mise en oeuvre
3.	Résolution N°03/UPAP/CA/XLI/2023	Portant modifications apportées au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP	Mise en oeuvre

4.	Résolution N°04/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption du règlement intérieur harmonisé des Commissions administratives et techniques du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP)	En cours
5.	Résolution N°05/UPAP/CA/XLI/2023	Relative à la présentation d'une résolution d'amendement des Actes de l'Union à la prochaine Conférence ordinaire des plénipotentiaires de l'UPAP	Mise en oeuvre
6.	Résolution N°06/UPAP/CA/XLI/2023	Relative à la mise en place de la Conférence des régulateurs postaux Africains	En cours
7.	Résolution N°07/UPAP/CA/XLI/2023	Portant adoption des termes de référence du Forum des dirigeants postaux et du Forum des régulateurs postaux	En cours
8.	Résolution N°08/UPAP/CA/XLI/2023	Portant sur les questions relatives à la Stratégie	En cours
N°	RECOMMANDATION	INTITULE	
1.	Recommandation N°01/UPAP/CA/XLI/2023	Relative à la demande de réaffectation des arriérés de contributions statutaires du Libéria à la remise en état des infrastructures postales	En cours

18. ANNEXE II : CONFERENCES, REUNIONS ET ATELIERS TENUS/PRESENTES AU COURS DE L'ANNEE 2023/2024

N° S/N	EVENT / ACTIVITE	DATES	VENUE / LIEU
Year 2023			
1.	UPU/WCO Global Conference / Conference UPU/OMD	06 – 08/06/2023	Tokyo (Japan / Japon) In-person / Physique
2.	Global Forum on Remittances Investment and Development / Forum international sur les transferts d'argent, les investissements et le développement	14 – 16/06/2023	Nairobi (Kenya) In-person / Physique
3.	Africa Postal Forum 2023	22 – 23/06/2023	Rabat (Morocco / Maroc) In-person / Physique
4.	25 th EACO Congress & 29 th EACO Annual Assemblies / 25e Congrès & 29e Assemblées annuelles de l'EACO	26 – 30/06/2023	Bujumbura (Burundi) In-person / Physique
5.	PAPU 41 st Administrative and Technical Committee Meetings, Fora and Administrative Council Ordinary Session / 41ème session ordinaire du Conseil d'administration (Commissions, Fora et plénière)	03 – 14/07/2023	Antananarivo (Madagascar) In-person / Physique
6.	UPU-PAPU Consultation for Extra Ordinary Congress / Concertation UPU-UPAP en vue du Congrès extraordinaire	1 day during 41 st AC Ordinary Session / 1 jour en marge du 41e CA	Antananarivo (Madagascar) In-person / Physique
7.	Commissioning of PAPU House & African Postal Ministers' Business Forum / Inauguration de l'immeuble siege de l'UPAP & Forum économique des ministres chargés des services postaux	28 – 31/08/2023	Arusha (Tanzania / Tanzanie) In-person / Physique

8.	Digital Financial Services Workshop / Atelier sur les services financiers numériques	13 – 14/09/2023	Arusha (Tanzania / Tanzanie) In-person / Physique
9.	2 nd Africa Coordination Meeting / 2 ^{ème} réunion de concertation du Groupe Afrique	20/09/2023	Virtual / Virtuel
10.	UPU Extraordinary Congress / Congrès extraordinaire de l'UPU	02 – 06/10/2023	Saudi Arabia / Arabie Saoudite In-person / Physique
11.	Africa Coordination Meeting 3 / 3 ^{ème} concertation du Groupe Afrique	20/10/2023	Virtual / En ligne
12.	UPU POC/CA meetings / Sessions du CEP/CA de l'UPU	30/10 – 10/11/2023	Bern (Switzerland) / Berne (Suisse) Hybrid / Hybride
13.	African Philatelic Conference 2023 / Conférence africaine sur la philatélie 2023	21 – 22/11/2023	Morocco / Maroc In-person / Physique
YEAR 2024			
14.	PAPU DAY 2024 Celebration // Journée panafricaine des postes 2024	18/01/2024	Arusha (Tanzania // Tanzanie) In-person // Physique
15.	PAPU Working Group Meetings // Réunions des groupes de travail de l'UPAP	26/02 – 08/03/2024	Virtual // Virtuel
16.	SAPOA Annual General Meeting and Postal Forum // Assemblée générale et Forum postal de la SAPOA	28/02 – 01/03/2024	Botswana
17.	1 st Africa Coordination Meeting // 1 ^{ère} réunion de concertation du Groupe Afrique	08/04/2024	Virtual // Virtuel

18.	UPU POC/CA meetings // Réunions CEP/CA de l'UPU	22/04 – 03/05/2024	Bern (Switzerland) // Berne (Suisse) Hybrid // Hybride
19.	CRASA Annual General Meeting // Assemblée générale de la CRASA	11-12/04/2024	Eswatini
20.	Africa Postal Regulators' Conference // Conférence des régulateurs postaux africains	23-25/05/2024	TBA // à préciser

Résolution N°01/PAPU/AC/XLII/2024

Portant adoption du rapport annuel d'activités du Secrétaire général pour 2023-2024

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni, en sa 42^{ème} session ordinaire à Arusha, République Unie de Tanzanie, du 11 au 12 juin 2024 :

Vu l'article 5 paragraphe 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Ayant examiné le rapport d'activités du Secrétaire Général présenté lors de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

Ayant noté les améliorations significatives apportées à la présentation du rapport susvisé, tant dans la forme que dans le contenu ;

DECIDE :

1. D'exprimer sa satisfaction pour le rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
2. De féliciter le Secrétaire général et l'ensemble du personnel du Secrétariat général pour le travail bien accompli malgré les défis soulignés dans le rapport ;
3. D'adopter le rapport susmentionné

Fait à Arusha, République-Unie de Tanzanie, le 12 juin 2024